

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES-PORTAGES-DE-
L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DES CAVALIERS**

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022, tenue en virtuel, le 4 octobre 2021 à 19h00

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Myriam Allard	Parent
Line Bastien	TES
Julie-Anne Blanchard	Orthophoniste
Marie-Paule Boucher	Parent
Édith Lacasse	Enseignante
Mylène Leroux	Parent
Marie-Chantal Rouleau	Enseignante
Hélène Robert	Représentante de la communauté

Messieurs

Anthony MacKinnon	Parent
Marc Rousson	Classe principale, service de garde

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Caroline Gingras	Directrice
Hélène Robert	Représentante de l'OPP

EST ABSENTE

Evelyne Lemire	Parent
----------------	--------

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h02.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Chaque membre se présente à tour de rôle.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyé par Madame Mylène Leroux, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Au point 9 (2^e puce) : **fatigués**
- Au point 12.2 : proposé

CE #2022-01

....

<p style="text-align: center;"><i>Initiales du président</i></p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><i>Initiales de la directrice</i></p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</p>
--	---

CE #2022-02

- Au point 12.3 : Édith Lacasse **Rouleau** et retirer les deux puces « **CONSIDÉRANT** ».

4. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Myriam Allard se propose pour la présidence.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du comité de parents du Centre de services scolaire;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Anthony Mackinnon, appuyée par Madame Mylène Leroux, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Myriam Allard comme présidente du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2021-2022.
- **DE MANDATER** Madame Caroline Gingras pour qu'elle informe le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais du nom de la nouvelle présidente du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2021-2022.

CE #2022-03

5. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT OU VICE-PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Myriam Allard nous informe qu'Evelyne Lemire est intéressée au poste de vice-présidente.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 60 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Mylène Leroux, appuyée par Madame Édith Lacasse, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Evelyne Lemire comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2021-2022.

Initiales du président

Initiales de la directrice

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

CE #2022-04

6. CHOIX D'UN (E) SECRÉTAIRE

Madame Mylène Leroux se propose pour effectuer le secrétariat.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes durant les rencontres ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Paule Boucher, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Mylène Leroux comme secrétaire pour effectuer la prise de notes et la rédaction des procès-verbaux lors des rencontres du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2021-2022.

CE #2022-05

7. CHOIX DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Caroline Gingras mentionne aux membres que Madame Hélène Robert a un intérêt à poursuivre son mandat comme membre de la communauté. Il y a aussi la possibilité de nommer une 2^e personne.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 42, 5^e paragraphe de *la LIP*, le conseil d'établissement de chaque école doit nommer deux représentants de la communauté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Mylène Leroux appuyée par Madame Marie-Paule Boucher, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Hélène Robert comme représentante de la communauté au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2021-2022.

8. MOT DE LA DIRECTION

Madame Caroline Gingras remercie l'ensemble du personnel et des parents pour leur accueil chaleureux. Elle souhaite aussi les féliciter pour leur capacité d'adaptation concernant les mesures sanitaires et le contexte COVID, de même que son arrivée en tant que nouvelle direction. Elle se réjouit de la présence des élèves qui n'ont plus à se conformer à des bulles-classes.

Elle rappelle les informations transmises aux nouveaux membres du conseil d'établissement, afin qu'ils prennent connaissance de la formation qui leur est destinée. Chaque membre pourra lui confirmer que la formation a bien été

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

Initiales de la directrice

suivie, afin qu'elle puisse assurer la reddition de compte auprès du Centre de services scolaire.

Mme Gingras ajoute qu'il est encore difficile de recruter des nouvelles personnes, notamment des surveillants de diner, car ces postes sont peu convoités.

Au sujet de l'Halloween, elle confirme qu'il n'y aura pas de partage de nourriture considérant le contexte de la COVID, mais que des activités spéciales seront néanmoins organisées pour les élèves.

En ce qui concerne le terrain synthétique, l'école est toujours en attente, mais il devrait y avoir des développements à partir du 15 octobre. Monsieur Marc Rousson et Madame Myriam Allard indiquent que le terrain a été nivelé et que des grillages ont été replacés autour du terrain.

Le 22 octobre, une course à obstacles (RX1-Nation junior) sera organisée par les enseignants d'éducation physique de l'école.

Cette année encore, certaines modifications ont été apportées au régime pédagogique par le ministère de l'Éducation. Il y aura seulement 2 bulletins, le premier vaudra 40% et le second 60% de la note finale. Quatre communications aux parents sont prévues (*novembre* : 1^{re} communication pour mathématique, français et comportement ; *fin janvier* : 1^{er} bulletin; *fin avril* : 2^e communication pour mathématique, français et comportement; *fin juin* : 2^e bulletin) et la compétence non disciplinaire évaluée sera le savoir communiquer.

Concernant le comité EHDA du CSS, aucun parent d'un enfant ayant un plan d'intervention ne s'est porté volontaire pour l'école. Madame Mylène Leroux demande s'il est possible d'avoir une dérogation sur ce critère, dans le cas où il n'y a personne; elle possède une expertise en différenciation pédagogique et pourrait peut-être se porter volontaire pour que l'école puisse être représentée, le cas échéant. Monsieur Anthony MacKinnon va s'informer à ce sujet auprès du comité de parents du CSS, qui se rencontre le 6 octobre 2021.

Certains parents aimeraient un test de dépistage rapide le matin, mais la consigne précise que les tests doivent être passés seulement si des symptômes se développent au cours de la journée. La santé publique évalue aussi la possibilité de recourir à des tests par gargarisme. La démarche de vaccination est également en préparation, mais l'école attend toujours des nouvelles en ce sens. Pour l'instant, deux cas de COVID ont été rapportés à l'école, mais aucune classe n'a dû fermer puisque tout le monde porte le

Initiales du président

Initiales de la directrice

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

masque. Les autres élèves de la classe sont néanmoins invités à se faire tester, le cas échéant.

Enfin, à la suite d'une formation suivie par Mme Gingras sur les approches collaboratives, elle souhaite remettre sur les planches le projet éducatif afin de faire revivre les valeurs de l'école.

9. MOT DES ENSEIGNANTS

Madame Édith Lacasse précise d'abord que malgré tout le contexte et les nombreuses adaptations, l'équipe garde la motivation et est engagée.

Elle ajoute ensuite que considérant les modifications apportées à la gouvernance scolaire, les élèves doivent maintenant être consultés. Dans ce sens, elle explique que des enseignant(e)s ont travaillé à la mise sur pied d'un conseil des élèves en 6^e année. Pour l'instant, deux présidentes ont été élues, puis il reste un(e) président(e) à élire dans la troisième classe de 6^e année. Par la suite, un autre processus d'élection aura lieu auprès des élèves du 3^e cycle pour déterminer la présidence de l'école. Madame Lacasse pourra nous tenir informés des résultats à la prochaine rencontre.

Elle apporte également des précisions au sujet du projet de médiateurs/animateurs de la cour d'école. Le projet s'adresse aux élèves du 3^e cycle et vise à impliquer ces élèves dans la gestion de petits conflits et l'animation d'activités auprès des élèves plus jeunes. 24 élèves ont été formés lors de la dernière journée pédagogique.

Madame Lacasse indique en outre qu'un projet est en cours de développement avec les classes de défis multiples. Il d'agira pour les élèves de 6^e année de soutenir les élèves lors de diverses activités.

Enfin, elle précise qu'il y aura démarrage éventuel d'une ligue d'improvisation en 6^e année.

De son côté, Madame Marie-Chantal Rouleau explique que la gestion du masque est encore difficile au 1^{er} cycle, mais que malgré tout, les élèves et les enseignants sont ravis d'être de retour à l'école. Elle nous tiendra informés des suivis en ce qui concerne les projets ou activités à venir.

Les membres parents félicitent l'équipe pour les belles initiatives en cours et l'engagement des enseignants.

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

Initiales de la directrice

10. MOT DE L'OPP

Madame Hélène Robert précise qu'elle a obtenu un retour 530 élèves et membres du personnel pour les dîners pizza. À ce moment-ci, cela représente un profit anticipé de 10 000\$ pour la 1^{re} moitié de l'année.

Concernant la bibliothèque, beaucoup de personnes se sont montrées intéressées à réparer des livres, puis aussi pour les classer.

L'OPP cherche toujours des parents accompagnateurs bénévoles.

Les membres du conseil remercient chaleureusement Mme Robert pour son implication soutenue.

11. DÉCISIONS

11.1. Date des rencontres

Les rencontres se dérouleront en virtuel le lundi de 18h30 à 20h30.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;
- **CONSIDÉRANT** que la plupart des membres souhaitent que les rencontres se déroulent le lundi soir ;
- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Paule Boucher, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le calendrier de travail 2021-2022 pour les travaux du conseil d'établissement.

8 novembre 2021	11 avril 2022
13 décembre 2021	9 mai 2022
7 février 2022	6 juin 2022

Madame Mylène Leroux précise qu'en fonction de ses contraintes familiales, il sera possiblement difficile pour elle d'être présente tous les lundis. En conséquence, si elle doit s'absenter lors de certaines rencontres, un autre membre du conseil devra assumer le rôle de secrétaire à ces moments. Mesdames Marie-Paule Boucher et Marie-Chantal Rouleau se proposent.

CE #2022-06

CE #2022-07

11.2. Règles de régie interne

Madame Caroline Gingras fait un survol rapide des règles de régie interne.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne ;
- **CONSIDÉRANT** que des modifications ont été apportées au document par les membres du conseil d'établissement;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Anthony Mckinnon, appuyée par Madame Edith Lacasse, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ÉTABLIR** les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2021-2022.

En complément d'information, Madame Myriam Allard précise une règle non écrite pour les parents, qui est d'aviser au moins 48h d'avance si on doit s'absenter pour contacter les substituts. À ce moment, le premier parent substitut qui répond sera celui qui remplacera le parent absent à la rencontre.

CE #2022-08

11.3. Budget de fonctionnement

Madame Caroline Gingras nous informe que le budget de fonctionnement du conseil d'établissement est de 750 \$. Le budget a été approuvé lors de la présentation du budget de l'école au printemps dernier. Cela peut couvrir des frais de gardiennage, de formation pour les membres ou de repas de fin d'année, par exemple.

CE #2022-09

11.4 Rapport annuel 2020-2021

Madame Caroline Gingras présente le rapport annuel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités ;
- **CONSIDÉRANT** que le rapport annuel a été préparé par Monsieur Richard Bilodeau, président pour 2020-2021 ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir le document ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Anthony McKinnon, appuyée par Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;

- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2020-2021.

11.5 Sorties éducatives

CE #2022-10

Madame Caroline Gingras offre des explications au sujet des sorties (ludiques) qui n'entrent pas dans les catégories de subventions (école accueillante et inspirante/culturelles), et dont les frais devront être assumés par les parents. En fonction des activités actuellement ciblées par l'équipe-école, les contributions prévues sont les suivantes :

- Préscolaire : 40\$/élève
- 1^{re} année : 35\$/élève
- 2^e année : 21\$/élève
- 3^e année : 0\$/élève
- 4^e année : 0\$/élève
- 5^e année : 44\$/élève
- 6^e année : 24\$/élève
- Défis multiples : 16\$/élève
- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Anthony MacKinnon, appuyé par Madame Marie-Paule Boucher, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les coûts et les sorties éducatives présentées par Madame Caroline Gingras.

11.6 Activités parascolaires

CE #2022-11

Monsieur Patrice Héroux-Mailhot, enseignant d'éducation physique, est invité à venir nous parler de divers projets et activités. Il explique d'abord les activités parascolaires sportives qui ont lieu à l'heure du diner. Il y aura cette année du soccer compétitif et récréatif, de même que du volleyball et du hockey

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

Initiales de la directrice

récréatifs. Il y aura aussi cette année un club de ski et de planche à neige; trois sorties seront organisées à Edelweiss, avec différents forfaits possibles (165\$ qui incluent la location de l'équipement, 125\$ sans location d'équipement, puis 145\$ pour obtenir une passe de ski de saison).

Monsieur Héroux-Mailhot apporte aussi des précisions au sujet de la course organisée le 22 octobre. Il s'agira d'un parcours à obstacles (activités de *cross fit* adaptées aux jeunes), en recourant à une compagnie externe (RX1-Nation junior). On prévoit offrir des bandanas comme prix de participation. Des bénévoles (12-13) seront recrutés prochainement.

Pour les activités parascolaires culturelles, Madame Caroline Gingras présente le tableau des activités. Comme pour les activités sportives, les activités parascolaires se déroulent le midi.

De nouveau, les membres parents félicitent l'équipe pour cette belle planification des activités variées à offrir aux élèves.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Mylène Leroux, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les coûts et les activités parascolaires présentées par Madame Caroline Gingras et Monsieur Patrice Héroux-Mailhot.

11.7 Projet plein air pour les élèves de 6^e année

Monsieur Patrice Héroux-Mailhot explique le projet plein air qu'il a conçu, avec le soutien de Madame Édith Lacasse. Ce projet s'adresse aux élèves de 6^e année, mais il se veut inclusif et ouvert à tous. Pour l'instant, il est proposé comme projet pilote pour évaluer l'intérêt et la réaction des élèves et de leurs parents. À l'heure actuelle, cinq sorties sont prévues lors de journées de classe (club de voile d'Aylmer, Altitude gym, randonnée pédestre, vélo de montagne et de route). On évalue pour le moment la possibilité de former deux

CE #2022-12

Initiales du président

Initiales de la directrice

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

groupes de 25 élèves, selon l'intérêt manifesté. Les frais seront d'environ 120\$, à assumer par les parents. Madame Édith Lacasse précise aussi qu'il y a un volet pédagogique à ces activités (apprendre comment faire de la voile, de l'escalade, etc.). Éventuellement, ce projet pilote pourrait mener à la création d'un groupe plein air en 6^e année, avec plus d'activités intégrées au cours de l'année.

Quelques membres parents saluent la superbe initiative, mais par souci d'équité, posent également quelques questions afin de s'assurer que tous les élèves puissent avoir accès à ce projet, sans égard à la capacité de payer des parents. Madame Gingras les rassure en ce sens.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Anthony MacKinnon, appuyé par Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le projet pilote présenté par Monsieur Patrice Héroux-Mailhot et Madame Édith Lacasse, de même que d'approuver les frais anticipés.

11.8 Sorties du service de garde

Monsieur Marc Rousson indique d'abord que le début d'année a été particulier et mouvementé, mais que plusieurs élèves sont inscrits au service de garde et que la belle équipe du personnel est presque complète. Il ajoute que la sortie pédagogique déjà réalisée était intéressante pour tous et ce fut une belle réussite.

Il présente ensuite les activités et les sorties du service de garde à venir. Il nous informe qu'il y a beaucoup plus d'inscriptions pour les sorties aux journées pédagogiques pour les élèves du service de garde. Monsieur Rousson précise aussi que les frais de garde de base des journées pédagogiques sont de 16,55\$, auxquels il faut ajouter les frais optionnels d'activités, le cas échéant. Par ailleurs, s'il y a seulement quelques enfants ne

CE #2022-13

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

Initiales de la directrice

participant pas aux activités spéciales, les parents sont recontactés pour valider leur choix.

Monsieur Rousson ajoute qu'il y aura aussi une ligue de ballon chasseur pour les élèves de 5^e-6^e années du service de garde. Deux autres écoles participeront également (Rapide-Deschênes, Vieux-Verger). Cette activité gratuite aura lieu les jeudis soir, après l'école. Les élèves participants marchent ou prennent un mini-bus lorsqu'ils visitent les autres écoles.

De nouveau, les membres parents encouragent et remercient le personnel du service de garde pour l'organisation de ces activités.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'information sera partagée aux parents au sein du document intitulé « Guide fonctionnement 2019-2020 »;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Édith Lacasse, appuyée par Madame Marie-Paule Boucher, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** les sorties et les frais du service de garde

CE #2022-14

14.8 Frais de retard « Dîners pizza »

Madame Hélène Robert explique que quelques parents ont de la difficulté à respecter les délais de commande pour les dîners pizza, ce qui engendre un surplus de travail et d'organisation pour elle. Elle propose de charger des frais de 10\$ de retard pour la première moitié d'année, afin de responsabiliser les parents et de se faciliter la tâche.

- **CONSIDÉRANT** les explications offertes par Madame Robert;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Mylène Leroux, appuyée par Madame Édith Lacasse, il est résolu à l'unanimité;

Initiales du président

Initiales de la directrice

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

- **D'ADOPTER** les frais de retard, tels que proposé par Madame Hélène Robert.

15. VARIA

Aucun varia n'a été ajouté.

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Myriam Allard, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, que la séance soit levée à 21h15.

La prochaine rencontre aura lieu le 8 novembre 2021 à 18h30 via la plateforme Teams.

Myriam Allard
Présidente

Caroline Gingras
Directrice